N° 4901 — 5e Année | CINQ CENTIMES | Lundi 25 Décembre 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N°
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
Abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES. . . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal et à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 13.

TÉLÉPHONE

M. SPULLER et l'Université

Ces jours-ci, le Ministre de l'Instruction publique, M. Spuller, a présidé la dernière séance du comité des recteurs et des inspecteurs généraux réunis pour le classement du personnel. Il a pris la parole et en termes élevés il a rappelé la haute idée qu'il se fait de l'Université, de sa fonction civilisatrice, de son rôle moral et social d'éducatrice de la démocratie. Il a prié les recteurs lorsqu'ils seraient revenus dans leurs académies, d'entretenir de ces sujets les maîtres de la jeunesse.

Tous ceux qui, étant pénétrés de la grandeur de cette chose nouvelle dans l'histoire, et puissante, s'il en fût, qui se nomme la démocratie, se passionnent pour son éducation, seront profondément émus d'entendre enfin un Ministre de l'instruction publique porter l'attention de tous sur un des problèmes les plus graves peut-être et les plus difficiles à résoudre de notre temps présent.

Depuis que la démocratie, souveraine maîtresse de sa destinée, a rompu avec cette forme de gouvernement faussement démocratique qu'est le césarisme, pour adopter définitivement la seule et la plus belle conception du gouvernement du peuple par lui-même, la République, il n'est préoccupation plus sérieuse capable de provoquer les longues réflexions des bons esprits, que celle de l'organisation intellectuelle et morale de cette démocratie. Sans cette organisation, en effet, sans une culture méthodique destinée à conserver tout ce qui est acquis, à préparer et à ménager les nouvelles forces qui arrivent, on peut dire que l'avenir est incertain et le succès compromis. Chez un peuple dans les veines duquel quatorze siècles de monarchie ont déposé les globules les plus persistants de despotisme, il faut un travail acharné et une application soutenue pour mettre toutes les parties de la nation en harmonie avec nos conquêtes modernes, si l'on ne veut craindre que le retour momentané d'un égarement funeste emporte avec soi tout ce qui a coûté tant de larmes et de sang.

Et non seulement il y a un danger à éviter en instruisant la démocratie, mais en même temps il y a un idéal à poursuivre qui est celui d'améliorer de jour en jour les conditions de la vie morale et intellectuelle d'un peuple, pour se rapprocher de cet état de civilisation supérieure où chaque citoyen, ayant conscience de la part de souveraineté qu'il exerce, s'applique à apporter à sa participation aux affaires publiques la maturité d'intelligence et les qualités de prudence, de sagesse et de zèle qu'exigent de si grands intérêts.

Dès lors y a-t-il question plus profondément attachante que celle de la recherche des moyens propres à faire cette éducation démocratique ? Y en a-t-il plus digne d'exciter les nobles enthousiasmes par l'incomparable grandeur du but à atteindre ? Y en a-t-il plus capable de provoquer les ardents dévouements par les services d'une portée incalculable qu'on peut rendre à la cause de la liberté et de la République ?

C'est un honneur pour M. Spuller d'avoir été un des apôtres les plus courageux et les plus éloquents de cette belle œuvre. Son souvenir provoquera les sentiments de gratitude de tous les démocrates passionnément épris de leurs convictions ; il est un de ces républicains dont notre parti a le juste sujet d'être fier, non pas même à l'égard de lui-même, mais en quelque sorte à l'égard de l'humanité.

Certes, l'Université éprouve très fortement la responsabilité morale qui pèse sur elle. Entre ses mains repose la France de demain ; cette France sera ce qu'elle aura été faite : ou elle aura été formée dans l'intelligence des événements passés et des idées présentes, et alors nous n'avons rien à redouter pour nos libertés et les droits de la démocratie, ou on l'aura laissée grandir à l'aventure, lui jetant sans convictions des sciences qu'elle n'absorbera pas, et alors l'horizon ne nous offre plus que le nuage sombre de l'inconnu.

Et c'est cette incertitude douloureuse en même temps que l'effort un peu désordonné pour en sortir qui jette l'Université dans la sorte de crise qu'elle traverse.

Car c'est une crise, cette période agitée de tâtonnements, de recherches, de modifications, puis de retouches des programmes, de controverses sur ces programmes mêmes, d'innovation dans la discipline scolaire, de changements incessants aux examens. L'Université cherche son devoir : noble effort et combien touchant ! Elle veut rompre avec un passé pour lequel elle a été faite et qui n'est plus, se mettre d'accord avec les générations nouvelles, rendre les services que la démocratie attend d'elle, se placer à la hauteur du rôle primordial qu'elle a à remplir, quel républicain ne lui en serait reconnaissant ?

Dans les siècles passés lorsqu'un Dauphin, le futur maître, était sur le point de recevoir un précepteur, il n'était fonctions plus augustes à donner ; il semblait que ce précepteur dût être l'ouvrier du règne qui suivrait, et nul n'était assez grand pour le devenir ; il fallait un Bossuet ou un Fénelon.

Aujourd'hui, le maître c'est le peuple, être son précepteur n'est-ce pas une charge aussi auguste, autrement compliquée et combien plus large ? L'Université le comprend, elle tâche de le remplir.

Mais tant qu'elle se bornera à changer les programmes et à modifier les examens elle n'aboutira pas. Le mal n'est pas là, et le remède non plus ; le programme n'est qu'un instrument et l'examen un terme secondaire ; les programmes ne valent que par la façon dont on les applique ; en eux-mêmes, longs ou courts, ils ne signifient rien ; ce n'est pas parce qu'il aura vu tout un programme qu'un enfant sera formé citoyen : tout repose sur la méthode d'enseignement et sur la pédagogie.

Eh bien, nous pensons que l'Université n'atteindra son but que si elle abandonne ses habitudes anciennes d'instruction sèche, pour se faire nettement éducatrice. Toute la question est là : que le professeur cesse d'être un instructeur pour devenir un éducateur ; qu'au lieu de conduire quelques intelligences d'élite à des concours, il forme des âmes et des cœurs, qu'au lieu de préparer des bacheliers il élève des hommes et la démocratie sera définitivement majeure et assurée de l'avenir.

J. DE SAINT-PREUIL.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Sur les 94 sénateurs soumis au renouvellement du 7 janvier prochain, il n'y en a que 12 qui datent de l'origine même du Sénat, c'est-à-dire du 30 janvier 1876.

Ces sénateurs sont :

MM. Xavier Blanc, Hautes-Alpes ; Bocher, Calvados ; Challemel-Lacour, Bouches-du-Rhône ; Delsol, Aveyron ; Labiche, Eure-et-Loir ; Lafont de Saint-Mür, Corrèze ; Mazeau Côte-d'Or ; colonel Meinadier, Gard ; Oudet, Doubs ; de Raismes, Finistère ; Soubigou, Finistère et Waddington, Aisne.

Tous ces sénateurs, qui ont déjà accompli dix-huit années de mandat, se représentent, à l'exception de MM. Bocher et Lafont de Saint-Mür.

Par contre, à côté de ces sénateurs qui siègent depuis de si longues années, il y en a quelques-uns qui ont été élus il y a moins d'un an pour remplacer des membres décédés en cours de législature, et qui vont être obligés de se soumettre à la réélection après avoir à peine exercé leur mandat.

Tel est le cas de MM. Laurens (Drôme), Delobeau (Finistère), Drumel (Ardennes) et Haugoumar des Portes (Côtes-du-Nord).

Ralliés, méfiez-vous !

Que les ralliés se méfient, on a l'œil sur eux.

La *Gazette de France* ne craint pas de révéler un scandale dont elle reçoit la nouvelle de Lyon : M. Sonnery-Martin, un rallié, a servi de témoin au mariage civil d'une femme divorcée.

C'est « la planche savonnée » sur laquelle ils glissent, pleure la *Gazette !*

Ce député catholique, qui figure comme témoin dans le mariage civil d'une divorcée, n'avait certainement pas prévu, quand il s'est rallié à la République, que quelques mois plus tard il afficherait publiquement son mépris pour les commandements les plus solennels et les plus sacrés de l'Église.

Vraiment, on pourrait, en cette matière, se dispenser de parler de l'Église ; en ces jours de renaissance napoléonienne, il n'est pas mauvais de rappeler que, même pour les divorces, il est avec elle des accomodements.

Echos et Nouvelles

L'administration et les élèves du lycée Gambetta, à Cahors, viennent de faire exécuter une œuvre d'art destinée à être placée aux Jardies, dans la chambre mortuaire du grand patriote.

***

Un fleuve russe, la « Vorskla, » qui, il y a quinze ans, arrosait encore une des parties les plus fertiles du gouvernement de Poltava, a complètement disparu.

***

Avant les chemins de fer, il y avait en moyenne un voyageur tué sur 335,000 et un blessé sur 30,000 ; tandis que maintenant sur les chemins de fer français, on compte seulement un voyageur tué sur 2,672,000 et un blessé sur 1,600,000.

***

Quand un enfant meurt dans le Groenland, les naturels ensevelissent un chien avec lui, le chien devant être pour l'enfant un guide dans l'autre monde.

***

Quand un Tartare veut inviter un homme à boire ou à manger avec lui, il le prend par une oreille avec la plus grande courtoisie pour le conduire à l'endroit où a lieu le repas.

***

Le seul amiral français mort devant l'ennemi est l'amiral Protet qui commandait en second notre marine lors de l'expédition de Chine.

***

A l'heure actuelle, sept condamnés à mort attendent, dans les prisons de province, le bon vouloir de M. Deibler.

Ce sont les nommés Durand, condamné à la peine capitale par la cour d'assises de la Haute-Marne ; Dumont (Saint-Omer) ; Mathey (Manche) ; Sibourin (Deux-Sèvres) ; Janssens (Nord), et enfin les frères Enrique. Ces derniers ont refusé de se pourvoir en cassation.

***

La Société musicale de Varsovie vient d'être autorisée à élever un monument en l'honneur de Frédéric Chopin.

***

Le Théâtre-Français et l'Odéon, ont célébré hier, l'anniversaire de Racine. Le seul descendant de l'illustre auteur est aujourd'hui le général Trochu.

***

Un financier d'origine allemande, M. Weil Schott, vient de payer les dettes de M. Crispi inscrites sur les livres de la Banque nationale.

***

Un officier de l'école supérieure de guerre, le capitaine Coste, vient d'obtenir un congé de trois mois dans le but d'aller étudier sur place l'escrime italienne.

***

Un jeune domestique du Négus accusé d'avoir conspiré contre son maître a été condamné à avoir la langue, une jambe et la main droite coupées et à être exposé dans le désert jusqu'à ce qu'il fût dévoré par les vautours.

***

La Bibliothèque royale de Belgique vient de s'enrichir de quatre lettres de Rubens, écrites en italien, langue dont il se servait de préférence dans sa correspondance.

GRAND CANAL DU NORD

La question du Canal du Nord, qui avait été tant agitée il y a environ dix ans, semble prendre un nouveau regain d'actualité depuis que M. Jonnart est devenu ministre des travaux publics. Une campagne est de nouveau ouverte en faveur du canal du Nord par les partisans des houillères du Pas-de-Calais, qui mettent habilement à profit les dernières grèves pour réclamer l'exécution des promesses faites autrefois relativement au canal de l'ingénieur Flament, c'est-à-dire à la création d'un canal sur Paris qui desservirait surtout les mines du Pas-de-Calais et faciliterait l'arrivée dans le département de la Seine de la houille extraite dans les environs de Lens.

Nous déclarons tout d'abord que nous ne sommes pas hostiles à l'ouverture du canal de l'Ingénieur Flament ; mais nous pensons aussi, ainsi que nous l'avons dit il y a dix ans, que ce canal ainsi réduit ne serait qu'une partie du vrai canal du Nord, lequel, dans notre pensée, doit partir de Dunkerque, avoir une section maritime jusque Lille et de là gagner Lens et Paris en desservant par une large voie fluviale tous les intérêts de l'industrie et du commerce de la région du Nord.

La section entre Dunkerque et Lille qui serait maritime, nous semble même, au point de vue économique de la région de Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières, Bailleul, etc., la première à construire. Car elle ferait de Dunkerque le port français le plus important que nous ayons dans la région du Nord et dont le rôle serait bientôt au niveau de celui d'Anvers, pour l'importation des cotons, des laines, des lins de Russie des bois du Nord, des minerais et de bien d'autres matières ; de plus, elle assurerait le travail de ces nombreuses populations ouvrières qui vivent de l'industrie dans les arrondissements de Lille et d'Hazebrouck et qui représentent par leur nombre et leurs produits une part si importante du département du Nord tout entier.

Ce qui était vrai, il y a dix ans, l'est encore aujourd'hui. Mais ce qui doit frapper les esprits réfléchis, c'est la question stratégique que vient de mettre en lumière M. Dulos, président des entrepreneurs, au banquet du 21 décembre dernier, à l'Hôtel Continental de Paris, lequel a dit : « puisque l'Allemagne a son canal stratégique, qu'attendons-nous pour faire le nôtre ? »

En effet, le canal de Dunkerque à Lille, longeant la frontière belge et réunissant par une ligne d'eau de 25 mètres de largeur les deux camps retranchés de Dunkerque et de Lille serait un puissant obstacle à l'invasion d'une armée étrangère qui, venant par la Belgique, voudrait pénétrer dans l'intérieur du pays par la frontière du Nord dépourvue d'obstacles naturels. Aujourd'hui surtout que tant de places, autrefois fortes, comme St-Omer, Béthune, etc., sont déclassées, d'ailleurs à juste titre, et qu'il serait facile de passer entre les deux places fortes de Dunkerque et de Lille pour pénétrer dans l'Artois et la Picardie, le canal maritime de Dunkerque à Lille serait un arrêt à la marche d'une armée d'invasion qui, partie du camp de Malmédy, aurait traversé la Belgique malgré les protestations plus ou moins platoniques de notre voisine. Il y a donc là un intérêt de premier ordre, celui de la conservation nationale.

Il y a des gens qui pensent que dans une future guerre, Lille pourrait bien jouer le rôle de Metz dans la guerre de 1870.

Avec le canal maritime de Dunkerque à Lille, le camp retranché de Lille pourrait se ravitailler. Notre marine, composée d'éléments si énergiques, serait d'un grand secours pour cet objet.

Une flotille de guerre qui se mouvrait sur le canal serait la meilleure défense de la frontière des Flandres.

Nous arrêterons là notre article et nous conclurons en disant ; au point de vue économique comme au point de vue stratégique, la construction du canal du Nord ne peut commencer que par la section maritime de Dunkerque à Lille et se continuer ensuite sur Paris en passant par les houillères du Pas-de-Calais. Un canal ainsi compris mériterait seul le titre de *grand canal du Nord* ; c'est à M. le Ministre des Travaux publics que nous nous adressons pour l'obtenir.

C. G.

Plantons vélocipédiques

L'autorité militaire a décidé que les places importantes de garnison pourraient constituer un service de plantons vélocipédistes par l'appel pendant toute l'année 1894 des réservistes de toutes armes sachant monter à bicyclette et justifiant de la possession d'une machine.

Les intéressés qui désireront accomplir leur période de 28 jours comme plantons vélocipédistes devront en faire la demande à l'avance au commandant de recrutement de leur département en indiquant l'époque à laquelle ils préféreraient être convoqués.

Sur cette demande, ils seront ou non appelés à subir un examen pratique sommaire, et ceux qui auront été reçus à cet examen seront définitivement inscrits en vue d'un service ultérieur.

Les vélocipédistes qui désireraient être ensuite affectés à des corps de troupes aux manœuvres devront subir le concours annuel du mois de mai.

UN CHAPITRE DE ROMAN

Un jeune violoniste de douze ans, du nom de Phal, un petit virtuose prodige qui jouait dans les cafés-concerts de Bordeaux, a été enlevé hier par deux individus.

Ces hommes, pour l'enlever, lui ont fait croire qu'on organisait un concert à son intention, et qu'ils étaient venus le chercher pour le conduire à la répétition. Louis Phal a suivi alors les deux compères qui l'ont entraîné dans un café.

Là ils l'ont fait enivrer et l'ont emmené à la campagne. Ces personnages voulaient exploiter le talent de Louis Phal, qu'ils eussent produit à Nice, Monaco et probablement à l'étranger.

Bref, ils auraient été ses impresarii, et ce petit métier eut été très fructueux pour eux. Les deux ravisseurs ont été écroués au Dépôt.

Le jeune Phal n'a pas encore été retrouvé.

LE FOUET EN ANGLETERRE

Les journaux anglais rendent compte de l'application d'une peine corporelle faite récemment à onze individus condamnés par le tribunal de Liverpool.

L'exécution a eu lieu à la prison de Walton.

La plupart des condamnés ont supporté les coups du « chat » avec fermeté.

Quelques-uns, au contraire, ont poussé des cris affreux, notamment un Espagnol qui avait été condamné pour avoir volé un camarade.

Un médecin assistait à l'exécution.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 23 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Nominations dans l'armée

Le Conseil a approuvé les propositions du Ministre de la guerre, tendant à nommer deux nouveaux commandants de corps d'armée.

Le choix du Conseil s'était tout d'abord porté sur les généraux Nîmes et Larcher.

Le général Nîmes ayant décliné ces hautes fonctions, les généraux Larcher et Brugères ont été désignés.

Le général Mercier a fait ensuite signer une promotion de six généraux de division, quatorze généraux inspecteurs et deux médecins inspecteurs.

Il a en outre soumis à la signature de M. Carnot un décret aux termes duquel le général André est nommé commandant de l'École polytechnique.

Les troupes coloniales

Les ministres ont commencé l'examen de la question des rengagements et des primes pour les troupes coloniales.

Cette question sera réglée à bref délai.

Contre les anarchistes

Le Garde des sceaux a soumis au Conseil la circulaire qu'il se propose d'adresser relativement à l'application des lois récentes promulguées contre les anarchistes.

Enfin, les ministres de l'intérieur et de la justice ont fait signer un décret qui confère aux commissaires spéciaux de police le droit d'exercer dans toute l'étendue du département de leur résidence la police judiciaire, conformément aux dispositions du Code d'instruction criminelle.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Paris, 23 décembre. — Le groupe socialiste s'est réuni aujourd'hui à la Chambre. Il s'est occupé des prochaines élections sénatoriales. Il a été décidé que des circulaires seraient adressées à tous les comités pour soutenir la candidature de M. Thivrier dans l'Allier.

La candidature de M. Peytral

Dans les Bouches-du-Rhône, M. Peytral, député, adresse aux électeurs un manifeste dans lequel il sollicite leurs suffrages pour le siège laissé vacant par la mort de M. Barne, sénateur.

M. Peytral assure ses électeurs de sa sollicitude pour l'agriculture et ajoute que pour se consacrer à ce fécond rôle il n'aura nul besoin de rien renier de ses convictions économiques.

Au Sénat comme à la Chambre, je me consacrerais, dit-il, aux études financières qui doivent conduire le gouvernement de la République à de sérieuses réformes dans notre système d'impôts. L'inégale répartition des charges publiques pèse du poids le plus lourd sur tous les travailleurs. Il faut la faire cesser.

L'amélioration du sort des classes laborieuses rurales et urbaines sera l'objet de tous mes efforts ;

Je n'oublierai jamais que le rôle du Sénat ne saurait être de se cantonner dans une résistance opiniâtre aux votes de la Chambre des députés, à la volonté de l'opinion publique.

Aussi, ma préoccupation essentielle sera-t-elle de rester dans une parfaite communauté de vues politiques avec les députés du département et de marcher d'accord avec eux pour la solution des affaires locales.

Le repos du dimanche

Saint-Etienne, 23 décembre. — Sur la proposition de la ligue pour le repos du dimanche, la Chambre de Commerce de St-Etienne vient de prendre une délibération par laquelle elle émet le vœu que les gares de chemins de fer soient fermées pour la petite vitesse pendant la journée du dimanche et les jours fériés et ouvertes seulement à dix heures du matin pour la réception et la délivrance des marchandises de grande vitesse.

La propagande anarchiste

Paris, 23 décembre. — Les anarchistes de Londres viennent d'expédier aux compagnons de Paris un nombre considérable de portraits de Pallas, destinés à la propagande par l'image. Les gravures tirées sur papier de l'autographe du dynamiteur exécuté à Barcelonne.

Une personnalité anarchiste de Londres a versé 500 francs pour les frais du tirage.

La propagande anarchiste

Paris, 23 décembre. — La *Révolte*, organe communiste anarchiste qui vient de paraître a trouvé moyen de tourner les lois nouvelles.

Le numéro est consacré à des études artistiques et littéraires et contient un encartage. C'est une petite brochure éditée par le groupe de propagande communiste anarchiste et intitulée : *Riches et Pauvres.*

En haut la suscription suivante : « Lire et faire distribuer. » Plus bas ces mots : « 2e distribution par cinq mille exemplaires. »

Assassinat à coups de pioche

Paris, 23 décembre. — L'accusé, qui comparait aujourd'hui en Cour d'assises, appartient à la catégorie de malfaiteurs la plus méprisable.

C'est un certain Foucault, âgé de trente-cinq ans, qui a exercé la profession de marchand ambulant, mais qui depuis longtemps ne travaillait plus que d'une manière très intermittente.

Il avait eu d'une brave paysanne un enfant. Il aurait pu, il aurait dû l'épouser. Mais il rencontra sur sa route la veuve Boulet. C'était une rempailleuse de chaises, travailleuse et débauchée ; elle faisait des journées de 3 fr. 50 et retirait parfois de ses faiblesses quelque profit. Il s'habitua à vivre à ses crochets.

Cela, la veuve Boulet l'aurait supporté. Mais il rentrait ivre tous les soirs. Elle se fâcha, et bientôt ces dignes compagnons menèrent une vie de brutalités réciproques. La veuve était robuste et parfois elle corrigeait rudement l'ivrogne.

Elle finit par le chasser. Foucault obéit, la menace aux lèvres : « Je te décollerai », dit-il.

Dans la nuit du 19 au 20 août dernier, il coupa une vitre de la chambre de sa maîtresse qui prenait jour sur l'escalier, et se glissa à côté d'elle. La veuve Boulet lui pardonna.

Le lendemain, une voisine offrit à Foucault du travail : il s'agissait d'aller ramasser des pommes de terre à Montreuil. Foucault accepta avec un empressement qui ne lui était pas ordinaire. « Seulement, ajouta-t-il, je n'ai rien pour ramasser les pommes de terre. Donnez-moi une pioche. » On lui donna un hoyau. Le soir, il dit qu'il restait encore des pommes de terre dans le champ, et il garda la pioche.

Au milieu de la nuit la veuve Boulet se réveilla en sursaut. Par une sorte de phénomène nerveux qu'on a rattaché au magnétisme animal, elle avait senti le regard de son amant qui pesait sur elle. Il était là, en effet, à demi dressé, avec une expression terrible dans les yeux. Elle poussa un cri, le renversa d'un coup de poing et se réfugia chez la concierge.

Foucault la rassura de son mieux, mais il dut comprendre qu'après cette alerte il recevrait bientôt un congé définitif.

Le 24 août, au matin, il courut prévenir la concierge que sa maîtresse était morte. Elle avait reçu dans la tête deux coups de hoyau, et elle expirait.

Cette malheureuse avait un garçon de douze ans !

Foucault fut arrêté. Il essaya d'abord de détourner les soupçons sur quelqu'amant de rencontre ; puis, le 30 août, il avoua.

Il a dit pour sa défense qu'il avait eu une querelle avec sa maîtresse, qu'il avait été frappé, et que, dans l'affolement de la lutte, il avait pris le hoyau…

A l'audience, la concierge a démenti de la façon la plus énergique ce récit : « J'étais souffrante, a-t-elle dit, j'ai dû rester dans mon fauteuil et je n'ai pas fermé l'œil. Je jure qu'il n'y a pas eu de querelle… »

Et l'avocat général, M. Bulot, rappelle les habitudes de paresse de l'accusé, la crainte qui le hantait d'être chassé, les menaces qu'il avait fait entendre, la précaution singulière qu'il a prise de garder le hoyau, enfin l'alerte terrible de la nuit précédente. A cet assassinat si féroce et si vil, il ne voit pas de circonstances atténuantes.

Me Henri Robert a réclamé l'indulgence du jury en invoquant l'indignité de la victime et en rappelant les scènes incessantes qui éclataient entre elle et l'accusé.

Fourcauld a été condamné à quinze ans de travaux forcés et dix ans d'interdiction de séjour.

Un Krack

Paris, 23 décembre. — Le monde de la Bourse vient d'être éprouvé par un nouveau krach, qui a été officiellement enregistré, hier, en ces termes :

Liquidation judiciaire. Gustave-Jean Kaltenbach, faisant des opérations de Bourse, demeurant à Paris, rue du Faubourg-Montmartre, 17. — Raffard, juge commissaire et M. Pinet, 82, boulevard Saint-Germain, liquidateur provisoire.

Kaltenbach, d'ailleurs, avait déjà manqué une première fois à ses engagements et il avait dû prendre des arrangements avec ses créanciers à la suite d'une opération désastreuse à la baisse sur les valeurs de cuivre et les actions du Rio-Tinto. C'était au moment de l'affaire des cuivres. Kaltenbach était entré en lutte contre le syndicat, et ne tarda pas à succomber.

Cependant Kaltenbach ne se laissa pas abattre par ce revers de fortune ; il trouva d'autres commanditaires et se remit à brasser d'énormes affaires. En général, ses entreprises commerciales réussirent.

L'une de ses spéculations en ce genre est même restée célèbre ; c'est celle des cafés. Au Havre, à New York, à Hambourg, à Trieste, il acheta à terme 500.000 sacs de café, disposant ainsi de presque toute la récolte, et faisant monter bientôt de 164 à 230 francs les 100 kilos de cette denrée ! Cette opération, qui faillit amener un krach, représentait 80 millions de francs comme point de départ, s'il avait allu payer !

Il semble qu'il n'ait point montré le même flair dans ses combinaisons financières : son obstination à jouer à la baisse sur la rente française en est une preuve.

Kaltenbach était né à [illegible]. C'est de Berlin qu'il débarquait quand il vint à Paris. Depuis lors, il avait fait du chemin ; jusqu'au moment du krack, il possédait en dehors de ses bureaux du faubourg Montmartre une somptueuse habitation, tout en haut du boulevard Haussmann.

Signalons, en terminant, une curieuse particularité de son genre de vie, en tant que financier : ce remueur de millions n'avait jamais mis les pieds dans l'intérieur de la Bourse et il ne dépassait jamais le péristyle, où il se tenait assis près de la porte principale.

Une explosion près de Reims

Reims, 23 décembre. — Une explosion a eu lieu cette nuit à Loivre, commune industrielle voisine de Reims, chez le maire M. Pierlot, courtier en tissus.

Une fenêtre a été brisée ; il n'y a pas eu d'accident de personne.

On a trouvé un tube de cuivre long de 30 centimètres et d'un diamètre de 4 centimètres ; une enquête est ouverte.

L'ATTENTAT DU Palais-Bourbon

Le défenseur de Vaillant

Paris, 23 décembre. — Vaillant a écrit au juge d'instruction une lettre pour lui annoncer qu'il avait fait choix d'un avocat.

Dans les couloirs du Palais on croit que l'avocat désigné par Vaillant serait Me Millerand ou Me Viviani.

Depuis qu'il est arrêté, Vaillant a reçu, soit à l'Hôtel Dieu, soit à la prison de la Santé, diverses petites sommes d'argent.

On a prétendu que le total de ces sommes s'élève à 3,000 francs. Nous croyons pouvoir dire que ce chiffre est de beaucoup exagéré. La somme reçue de la sorte par Vaillant ne dépasse pas 150 ou 200 francs.

PRIÈRES PUBLIQUES

C'est à titre documentaire que nous insérons la nouvelle suivante :

Demain dimanche, ainsi que nous l'avons annoncé ce matin, sera lue dans toutes les églises de Paris, une lettre pastorale de M. Richard, cardinal-archevêque de Paris, ordonnant des prières publiques pour la France le jour de Noël, à l'occasion de l'attentat commis à la Chambre des Députés.

Sachons, dit le cardinal, dans cette lettre, nous élever au-dessus des considérations qui se renferment dans une politique purement humaine.

Il appartient aux législateurs de prendre les mesures que réclame la sûreté publique. Mais qu'on ne s'y trompe pas ; la ruine des institutions et des mœurs chrétiennes entraîne nécessairement celle des fondements de la force humaine. La force demeure alors l'unique garantie de l'ordre et de la tranquillité publique. Mais rien n'est faible comme la force quand elle ne s'appuie pas sur la religion.

Les prières prescrites par le cardinal se feront après les Vêpres. Avant le *Tantum ergo* on chantera le psaume *Deus misereatur nostri*, qui sera précédé de l'antienne *Domine, salvam fac Republicam.*

Le psaume sera chanté solennellement, puis l'on répétera l'antienne, qui sera suivie du verset et de l'oraison *Pro pace*.

Une circulaire du garde des sceaux

Paris, 23 décembre. — M. Antonin Dubost, garde des sceaux, ministre de la justice, adresse la circulaire suivante aux procureurs généraux :

Les lois qui viennent d'être votées par les deux Chambres sont destinées à rendre plus efficaces les moyens qu'il est indispensable d'employer pour défendre la sécurité publique, menacée par de prétendues doctrines, dont l'anarchisme poursuit la réalisation à l'aide des attentats les plus odieux.

Le législateur a assimilé l'apologie du crime à la provocation, parce qu'en effet l'apologie d'actes criminels constitue, sous une forme détournée, une excitation à les commettre aussi dangereuse que la provocation directe.

Les individus qui se rendront coupables des infractions énumérées ci-dessus, aussi bien que ceux qui auront provoqué des militaires à la désobéissance, seront placés sous le régime du droit commun au point de vue de la saisie des écrits et de l'arrestation préventive.

Vous n'omettrez pas non plus de faire constater et de poursuivre les provocations à des militaires dans le but de les détourner de leurs devoirs et de l'obéissance. Dans des cas semblables, réprimer c'est défendre la patrie.

Bénéficiant d'une trop longue impunité, des groupes anarchistes ont pu se constituer qui, reliés entre eux par une idée commune, se livrent à la préparation d'une série indéterminée d'attentats.

Les dispositions nouvelles punissent à la fois l'association de malfaiteurs formée, quelle que soit sa durée ou le nombre de ses membres, et même toute entente établie dans le but de commettre ou de préparer des attentats contre les personnes ou les propriétés.

L'article 2 permettra désormais d'appliquer aux condamnés la peine de la relégation.

Tout individu qui détient, sans motifs légitimes, des engins de cette nature, est déjà justement soupçonné ; mais la loi de 1871 n'avait pu prévoir tous les nouveaux moyens de destruction. Le nouvel article 3 permettra d'atteindre, non seulement la détention sans motif légitime et sans autorisation de tout engin ou de toute poudre fulminante, mais toute substance quelconque, manifestement destinée à entrer dans la composition d'un explosif.

Telles sont, Monsieur le procureur général, les dispositions nouvelles que les Chambres ont introduites dans notre législation pénale pour vous mettre en état de concourir, d'une manière efficace à la défense des institutions et de l'ordre. Vous les appliquerez avec résolution. Aucune infraction ne devra demeurer impunie. L'autorité administrative mettra au service de la justice tous les moyens dont elle dispose.

Vous vous concerterez avec elle en toute circonstance, en vous pénétrant de cette idée qu'il n'y a de gouvernement véritable et que le gouvernement ne peut exercer une action féconde que si tous les services publics sont unis entre eux par une étroite solidarité. Je ne doute pas que l'accord ne soit facile entre des magistrats et des fonctionnaires, les uns et les autres dévoués à leurs devoirs et conscients de leur responsabilité.

Dans le cas d'urgence ou quand les infractions seront évidentes, vous n'hésiterez pas à prendre l'initiative des poursuites, sauf à m'en déférer chaque fois que l'affaire vous paraîtra l'exiger.

Dans la plupart des cas, une prompte répression est seule véritablement utile. Vous veillerez, en conséquence, à ce que les poursuites soient toujours conduites avec la plus grande célérité, et vous provoquerez des sessions extraordinaires d'assises toutes les fois que cela paraîtra nécessaire.

Le gouvernement espère que l'application énergique et persistante des lois nouvelles suffira pour mettre un terme à une propagande criminelle. Le pays attend de nous une protection efficace. Notre devoir est de la lui donner par tous les moyens que les lois mettent à notre disposition.

Recevez, etc.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Antonin DUBOST.

Nouvelles Étrangères

LES ITALIENS A MASSOUAH

Rome, 23 décembre. — Le colonel Arimondi, commandant intérimaire des troupes de l'Erythrée, avait télégraphié, il y a cinq jours, au général Mocenni qu'il quittait Massaouah, avec les troupes italiennes et indigènes, pour Agordat où l'on signalait l'approche des Derviches.

L'émir Hamed Ali, tué dans la bataille